



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la Réunion du 29 septembre 2017 à 19 H 30 Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 23 septembre 2017

NOM	Prénom	Présents
M. SERRUYS	Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>
MME BORDÈRES	Lydia	<input checked="" type="checkbox"/>
MME CROLA	Cathie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MESSEAN	Anna-Maria	<input checked="" type="checkbox"/>
MME DAUPHIN	Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>
MME BADIN	Marine	<input checked="" type="checkbox"/>
M. WALLET	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. PETIT	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BONNIN	François	<input checked="" type="checkbox"/>
M. JULIEN	Benjamin	<input checked="" type="checkbox"/>
M ARLABOSSE	Robert	<input checked="" type="checkbox"/>
M. ZITOUNI	Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>
M. GIRARD	Alain	<input checked="" type="checkbox"/>

**MME BADIN Marine a été élue secrétaire.**

**Conseillers Municipaux en exercice : 19**

**Nombre des Présents : 13**

**Absents excusés :**

MME DUMONT Valérie a donné procuration à M. GIRARD Alain afin de la représenter.  
MME CORDEL Marie-Claire a donné procuration à MME MESSEAN Anna-Maria afin de la représenter.  
MME MANO Patricia a donné procuration à MME CROLA Cathie afin de la représenter.  
M. POPOT Didier a donné procuration à MME BORDERES Lydia afin de le représenter.  
M. BADIN Pascal a donné procuration à MME BADIN Marine afin de le représenter.  
M. PLOTTU Yannick a donné procuration à M. SERRUYS Laurent afin de le représenter.

**La réunion est ouverte à 19 H 39**

## **I – Délibération Vote du Compte Administratif M49 et du Compte de Gestion de l'année 2017 pour le Transfert de compétence à THELLOISE**

MME BADIN donne lecture du Compte Administratif.

MME MESSEAN indique qu'il s'agit d'une demande de la perception de BRESLES afin de transférer le budget M49 de la commune à la THELLOISE. La décision de ce transfert a été prise le 19 juin 2017.

En effet, suite à la loi Nôtre, la communauté de communes a récupéré la compétence assainissement. Le Conseil Communautaire a adopté une délibération en ce sens. Celui-ci a demandé ensuite aux communes si étaient d'accord pour transférer cette compétence.

Berthecourt était contre au Conseil Communautaire et au sein de son Conseil Municipal.

Comme il n'y a pas eu suffisamment de communes à s'opposer à ce transfert (il aurait fallu atteindre les 2/3 des communes membres de la THELLOISE), ce dernier est devenu la règle.

Or, aujourd'hui, le budget M49 de la commune est excédentaire aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget M49 ne passe pas directement à la communauté de communes mais est transféré temporairement sur le budget M14 (Commune).

**Résultat du Vote à main levée : 18 voix (Majorité Absolue) et 1 Abstention (M. LE MAIRE) pour adopter le CA**

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion est identique au Compte Administratif.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité) adopter le Compte de Gestion**

## **II – Délibération Création d'une voie communale**

Pour l'installation de la fibre optique, chaque adresse doit être repérée. C'est le repère *Mediapost* qui est utilisé (base de données de La Poste pour ses distributions de courriers et colis).

La rue du Moulin de Conflans n'existant pas, il faut la créer.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## **III – Délibération Perception Admission en non-valeur**

Le trésorier public assure le recouvrement des factures impayées pour le compte de la commune. Mais parfois il ne peut pas recouvrer certaines créances. Il en est une de celles-ci qui correspond à un enlèvement de véhicule.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## **IV – Délibération Régularisation des amortissements et des imputations des subventions d'investissement reçues**

Les subventions sont amortissables lorsqu'elles concernent des travaux eux-mêmes amortissables.

Mais à l'époque, elles n'ont pas été correctement imputées sur le bilan comptable de la commune.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## **V – Délibération Décision Modificative Chapitre 67**

Il s'agit d'une subvention comptabilisée (pour occupation du domaine public) deux fois en 2009 pour un montant de 3000 euros.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## **VI – Délibération Avenant VEOLIA**

Le contrat d'affermage va être transféré à la THELLOISE comme l'est la compétence assainissement.

La commune de Berthecourt avait négocié un contrat d'entretien avec l'entreprise VEOLIA. Ce dernier sera également transféré à la communauté de communes THELLOISE.

Pour le nettoyage des avaloirs, la Communauté de communes peut transférer la charge de leur entretien aux communes.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## VII – Délibération Compensation Piscine THELLOISE

Chaque année, 2 classes (Ce2 et Cm1) du groupe scolaire « Henri DUBREUIL » se rendent à la piscine. Notre piscine du secteur se trouvant à CHAMBLY, les élèves du groupe scolaire ne pouvant pas s'y rendre, la commune a obtenu des créneaux similaires à la piscine de BRESLES, mais celle-ci n'appartient pas à notre communauté de communes. Par conséquent, notre commune demande à la THELLOISE de prendre en charge une partie des dépenses occasionnées par les 33 séances par an pour les 2 classes. Leur coût revient à 2217 euros dont un peu moins de 210 euros supportés par la seule commune de Berthecourt.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## VIII – Délibération Syndicat des Sports : nomination d'un membre de la Commission

Après un tour de table, M. PETIT propose sa candidature.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## IX – Délibération Motion de soutien (barreau ferroviaire) au Projet Roissy-Picardie

Le projet de barreau ferroviaire entre Creil et Roissy, afin de desservir les populations de nos villages, est actuellement arrêté. M. le Maire propose donc d'envoyer une motion au Premier Ministre et au Ministre des Transports pour éviter l'ajournement de ce projet.

M. ZITOUNI demande si les conseillers peuvent signer la mention. M. le Maire indique que cette motion sera présente en mairie.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

**L'ordre du jour est épuisé à 20 h 14.**

## *Questions diverses des Membres du CONSEIL*

### **INAUGURATION DE L'AIRE DE JEUX LE 27 SEPTEMBRE 2017**

MME BORDERES fait défiler un diaporama sur ce thème, ainsi que sur les travaux en cours (Ecole, Salle Auguste KIMPE...) et l'opération « Nettoyons la Nature » (le 22/09 avec la participation des enfants de l'Ecole, le 23/09 avec les habitants de Berthecourt).

### **SUCCÈS DES PASS PERMIS CITOYENS**

Cet été, ce sont encore 5 jeunes qui ont fait le choix d'effectuer leur « pass permis citoyen » à Berthecourt. Au total, uniquement pour ce qui est de la mairie, il y a eu 18 jeunes engagés sous ce dispositif depuis le début de l'opération en 2015.

### **DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU « FREE MOBILE »**

Une antenne du réseau « Free Mobile » devrait bientôt être installée dans la zone de la Croix Blanche, notamment afin d'améliorer la réception de la 4G.

### **CUISINE DE LA SALLE DES FÊTES**

La salle des fêtes est louée avec accès à la cuisine, y compris en semaine. Or, parfois, cette cuisine est rendue dans un état de saleté probant. Toutefois, il est impossible de savoir quelle association n'a pas effectué le nettoyage prescrit dans sa convention passée avec la mairie de Berthecourt. M. le Maire propose donc d'interdire l'accès à la cuisine et la délivrance d'autorisations expresses aux associations lorsqu'elles en demandent l'usage. Ce qui permettra un contrôle.

### **SOIRÉE BEAUJOLAIS**

M. JULIEN, Président du Comité des Fêtes de Berthecourt, annonce la soirée Beaujolais du 16 novembre prochain, ainsi qu'un tournoi du jeu FIFA le 26/11.

## **AVENIR DES CONTRATS AIDÉS**

M. GIRARD demande s'il existe des contrats aidés sur la commune et ce qu'il adviendra de ceux-ci avec les lois récemment promulguées. Un salarié se trouve dans cette situation au Syndicat des Sports mais son contrat est prolongé de fait jusqu'en septembre 2018 en raison du statut de cet employé.

M. le Maire fait une mise au point par rapport aux idées que l'on entend généralement : il considère que les contrats aidés ont vocation à être pérennisés et non pas à être arrêtés brutalement. C'est ainsi que les choses se déroulent au SIBEPOVI.

M. ZITOUNI conforte ce point de vue en expliquant que de nombreuses communes (souvent de taille plus importante que Berthecourt) sont peu scrupuleuses. Ceci dit, ajoute cet élu, « certains jeunes n'auraient pas envie de s'en sortir et ne verraient pas plus loin que le terme de ces contrats ».

M. GIRARD revient sur le profil des personnes engagées sous contrat aidé. Elles montrent généralement l'exemple par leur investissement et leur envie de bien faire. Certaines de ces personnes reviennent de maladie ou souffrent d'un handicap et font donc preuve d'une volonté incomparable.

## **SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION**

M. ZITOUNI commence son propos en saluant M. BADIN, absent ce soir en raison de l'accident dont il a été victime assez récemment.

Puis, cet élu demande si la suppression de la taxe d'habitation pour une partie des ménages berthecourtois sera compensée par des hausses d'impôts au niveau local. Y aura-t-il moins d'investissements pour éviter cette hausse ?

M. le Maire rappelle que notre commune reste très bien placée, par rapport aux communes alentours, sur le plan fiscal. Par ailleurs, il semblerait que l'Etat compensera, à l'euro près, la suppression partielle de la taxe d'habitation. La commune de Berthecourt ne serait donc pas lésée. Mais pour combien de temps ?

De toutes les façons, la suppression de cette taxe se fera progressivement. De plus, au final, ce sont à peine 50 % des ménages qui seront impactés par cette suppression, comme l'explique MME MESSEAN. Et comme cette réforme coûtera des milliards à l'Etat, c'est sans doute la CSG ou la RDS (payées par tous) qui servira de variable d'ajustement.

## **MATÉRIEL INFORMATIQUE DE L'ECOLE**

M. BONNIN demande si les enseignants se sont manifestés concernant la vétusté d'une partie du matériel informatique mis à leur disposition. M. le Maire précise que le Rectorat dispose d'une personne qui se rend dans les écoles pour aider à l'utilisation des ordinateurs mais ce système ne donne pas pleine satisfaction aux équipes pédagogiques. Par conséquent, M. le Maire propose de chercher une solution pour au moins mettre à jour les appareils déjà installés.

## **ÉVÉNEMENTS À LA MAISON DE RETRAITE**

M. GIRARD relaie les infos reçues également par le secrétariat de mairie concernant les prochains événements devant se tenir à l'EHPAD de Berthecourt. Le nouvel animateur de la maison de retraite « Madame de Maupéou », M. DEVOS, en a précisé les dates :

- vernissage d'une exposition de peintures le vendredi 27 Octobre 2017 à partir de 15 h ;
- exposition proprement dite du 27/10 au 03/11/2017 ;
- et le traditionnel marché de Noël des résidents le samedi 2 décembre 2017 de 11 h à 17 h.

à 20 h 49, M. le Maire lève la séance avant de donner la parole au public en l'invitant à s'exprimer.

**Fin des débats : 20 h 50.**

**Fait à BERTHECOURT, le 6 octobre 2017.**

**LE MAIRE,  
Laurent SERRUYS**



Mairie de BERTHECOURT >>> 30 rue du Château 60370 BERTHECOURT  
Standard téléphonique : 03 44 07 54 92 Télécopie : 03 44 07 57 21  
Courriel : mairieberthecourt@orange.fr